

ERF Montpellier – 1994 :

Décision 32, p.44 – **Aménagement du territoire**

1. Le synode national se réjouit

- de la volonté du gouvernement de s'attaquer à la question de la « désertification » d'une large partie du territoire... afin d'éviter une coupure en deux du pays,
- de la consultation qui a été organisée sur l'aménagement du territoire pour présenter un projet de loi sur ce thème à l'Assemblée nationale,

2. Cependant le synode se préoccupe du fait que le projet de loi « annoncé » se situe seulement sur un plan économique et administratif :

- une réforme fiscale nécessaire, pour une meilleure répartition des activités économiques sur le territoire,
- un renforcement du pouvoir des départements et du rôle des préfets que va encore favoriser, malgré les apparences, une centralisation administrative déjà lourde.

3. En conséquence le synode national demande au conseil de la Fédération Protestante de France de veiller à ce que :

- l'identité culturelle des régions soit davantage prise en compte comme facteur incontournable de développement économique et comme dimension indispensable à la construction européenne,
- des formes de « démocratie territoriale » soient trouvées et mises en place avec la création (par exemple) de « comité de pays », représentatif des « associations locales », sociales, culturelles, culturelles (œuvres et mouvements), des syndicats et autres partenaires,
- soient organisées des rencontres avec les autorités concernées pour partager le souci des Eglises sur ce sujet.

4. Le synode national recommande aux communautés de notre Eglise d'entrer en débat avec le MAR et autres acteurs de la vie locale pour accompagner les ruraux devant les mutations actuelles.